



# Luttez contre les myiases à Wohlfahrtia magnifica



Association  
Régionale Ovine  
Nouvelle-Aquitaine  
(ARO NA)

Pôle Santé animale  
Vétérinaires et laboratoire de l'Alliance Pastorale



# Recommandations pour la maîtrise des myiases à *Wohlfahrtia*



## 1 Maladie

Maladie due aux **larves** de la mouche *Wohlfahrtia magnifica*, qui se développe par temps chaud et sec.

Ces larves sont déposées directement par la mouche adulte sur le mouton au niveau des zones délaïnées et humides : vulve et pieds principalement, mais aussi conduit auditif ou au niveau de plaies (*de bouclage, suite bagarre entre bétiers...*).

Les larves sont tassées les unes contre les autres et **s'enfoncent profondément dans les tissus**.



crédit photo : CDAAS de la Haute-Vienne

## 2 Traitement

Les **antiparasitaires externes**, habituellement indiqués contre les myiases, **sont efficaces aux doses normales d'emploi, à condition d'entrer en contact avec les larves**. En effet, compte tenu de leur disposition dans les lésions, seules les larves du dessus sont touchées par le produit ; médicaments avec AMM sur les myiases : deltaméthrine (Spotinor®, Deltanil®), cyperméthrine (Ectofly®) ou phoxime (Sébacil®).

Pour une bonne efficacité du traitement, il faut donc :

1 **Retirer les premières larves à la pince** (éviter le curetage qui abîme les chairs, et ne pas laisser au sol de larves vivantes, non traitées, au risque de favoriser la poursuite du cycle de développement de la mouche).

2 **Appliquer la dose de produit préconisée** par le protocole d'emploi, directement sur la lésion et les larves.

3 **Le lendemain,** **Vérifier la disparition** de toutes les larves mortes au fond des blessures et cavités creusées. Si nécessaire, **extraire manuellement, à la pince, les larves mortes restantes** pour éviter les surinfections (avec rentrée conseillée des animaux).

4 **Appliquer une préparation** favorisant l'hygiène et l'évolution favorable de la plaie. Aérosol cicatrisant sur la peau ou pommade cicatrisante à action insectifuge dans la vulve ou les plaies creusées.

Il est possible d'utiliser des produits alternatifs à effet répulsif et/ou cicatrisant : Huile de Cade, STOPMYASIS® ou OXYLIS®.

# 3

## Prévention

**A la sortie des animaux et début mai au plus tard**, et pour une protection devant être maintenue jusqu'à **fin octobre** selon les conditions climatiques, la prévention passe par l'application **d'un protocole complet** :

### a. Maitrise des facteurs de risque

Pour limiter les sources d'attraction pour les mouches durant la période à risque, il est, avant tout, **INDISPENSABLE** de maîtriser tout au long de l'année les facteurs de risque suivants :

- ⇒ **Affections des pieds** : traiter et prévenir les affections et les lésions des pieds (mal blanc, piétin...) : définir un protocole avec son vétérinaire ;
- ⇒ **Plaies** : soigner les blessures (en particulier la tête des bœufs) pour une cicatrisation rapide ;
- ⇒ **Ecoulements vaginaux (éponges et saillies)** : rentrer les brebis. En cas d'impossibilité, réaliser une pulvérisation d'une solution insectifuge ou antiparasitaire externe sur la zone de la vulve à la pose d'éponge ou avant les saillies ;
- ⇒ **Coupe de la queue** : mi longue pour que la vulve soit recouverte (Wohlfahrtia doit se poser sur l'animal pour « pondre », le balayage de la queue constitue donc un frein).

### b. Protection corporelle

Antiparasitaire externe ou insectifuge naturel pour protection corporelle, au choix :

#### PYRETHRINES OU ORGANOPHOSPHORÉS en pulvérisation

**Dose** : dilution selon antiparasitaire externe  
**Fréquence** : toutes les 4 semaines  
**Modalités d'application** : au moins 2 litres de solution diluée par brebis  
BUTOX® 50/1000, SÉBACIL®

#### PYRETHRINES pour ov

**Dose** : selon antiparasitaire externe  
**Fréquence** : toutes les 4 semaines  
**Modalités d'application** : au contact direct de la peau ECTOFLY®, DELTANIL®, SPOTINOR®

#### DICYCLANIL

**Dose** : 0,6 ml /kg (ex : brebis de 80k g -> 48 ml)  
**Fréquence** : toutes les 12 à 13 semaines  
**Modalités d'application** : 45 cm du corps pour obtenir des bandes larges de 10 cm  
Attention, **ne pas traiter pendant de fortes pluies** ou lorsque **de telles conditions sont attendues prochainement** car il pourrait en résulter une diminution de la durée de protection.  
CLIK®

#### INSECTIFUGE À BASE D'EXTRAITS VÉGÉTAUX

**Dose** : selon insectifuge  
**Fréquence** : toutes les 2 semaines  
**Modalités d'application** : pulvérisation OXYLIS®, STOPMYASIS®

- ⇒ **Peser les animaux** qui semblent les plus lourds au préalable

- ⇒ **Appliquer un antiparasitaire externe ou insectifuge naturel** en relais autour de la vulve avant la période de reproduction

**Recommandation pour les élevages avec des affections du pied persistantes :**  
**Pétiluve avec antiparasitaire externe**  
**Dose** : dilution à la dose bain  
**Fréquence** : toutes les 2 semaines

### c. Supplémentation libre-service en extraits végétaux d'ail

Prévoir un seau/20 brebis durant toute la période à risque. Veiller à la concentration en ail (tous les seaux à l'ail ne sont pas équivalents en concentration) et à la consommation régulière des seaux (mouiller le seau et le fragmenter en cas de sécheresse pour faciliter sa consommation).

**En fonction de la conduite d'élevage, chaque exploitation a des besoins particuliers.**  
**Votre vétérinaire pourra vous aider à déterminer le protocole le plus adapté à votre situation.**

# 3

Ce protocole doit être appliqué sur toutes les brebis et les bêliers. Les agneaux ne sont pas concernés par ces traitements du fait du délai d'attente (veiller aux délais réglementaires et aux délais des cahiers des charges pour tous les animaux traités).

mars-mai

mi-juin à fin juin

octobre- novembre

Destruction des premières générations

Protection et diminution des attaques

## ANTIPARASITAIRE EXTERNE au choix

### 1 - Pyréthrines Pour On

- ⇒ toutes les 4 semaines
- ⇒ posologie selon l'antiparasitaire utilisé
- ⇒ application au contact direct de la peau en prenant bien soin de passer à travers la toison des ovins

### 2 - Pyréthrines ou organophosphorés en pulvérisation

- ⇒ toutes les 4 semaines
- ⇒ dilution selon l'antiparasitaire externe utilisé
- ⇒ au moins 2 litres de solution diluée par brebis

## ANTIPARASITAIRE EXTERNE au choix

Idem période avril-mai à mi-juin/fin juin

### 2 - Solution naturelle insectifuge à base d'extraits végétaux

- ⇒ toutes les 2 semaines
- ⇒ dosage selon solution utilisée
- ⇒ application en pulvérisation

### 3 - Dicyclanil

- ⇒ toutes les 12 à 13 semaines (3 mois)
- ⇒ 0,6 ml minimum/kg/brebis
- ⇒ application à 45 cm du corps pour obtenir 4 bandes larges de 10 cm sur la ligne du dos et à l'arrière de chaque cuisse

Supplémentation libre-service en extraits végétaux d'ail + passage pédilavé dilué d'antiparasitaire externe (dilution bain) tous les 15 jours

## PRÉCAUTIONS À PRENDRE :

### pour l'utilisateur :

- ⇒ Port de gants, d'un masque,
- ⇒ Utilisation par pulvérisation et des pédilavés dans un espace aéré.

### pour les animaux :

- ⇒ Respect des doses,
- ⇒ Respect des précautions d'emploi en fonction du stade de gestation,
- ⇒ Respect des délais d'attente.

### pour l'environnement :

- ⇒ Traitement loin des cours d'eau



Crédits photos : Alliance Pastorale Pôle Santé Animale et éleveurs ovins.



Le COPIL Wohlfahrtia (Comité de Pilotage) regroupe depuis fin 2016 les professionnels de l'élevage et de la santé animale des zones atteintes. Il est un organe décisionnel qui permet de donner les orientations techniques. Il pilote les essais, définit les protocoles de lutte collective et conduit la stratégie de communication.

Fiche élaborée par le COPIL Wohlfahrtia, piloté par la FRGDS Nouvelle-Aquitaine ; avec le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Crédit Agricole

